

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
401-1230 Government St.
Victoria
BC
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
800 Burrard Street, 12th floor
800, rue Burrard, 12e étage
Vancouver
British C
V6Z 0B9

Title - Sujet Services électriques	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0103-125105/B	Date 2013-10-15
Client Reference No. - N° de référence du client W0103-125105	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWY-011-7103
File No. - N° de dossier PWY-2-35401 (011)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-10-31	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Anderson, Elaine PWY	Buyer Id - Id de l'acheteur pwy011
Telephone No. - N° de téléphone (250)363-3298 ()	FAX No. - N° de FAX (250)363-0395
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DND - CFB Esquimalt - Victoria, BC	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer includes provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)

**LA PRÉSENTE DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES ANNULE ET REMPLACE ENTIÈREMENT
LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES W0103-125105/A QUI A PRIS FIN LE 5 SEPTEMBRE
2013.**

AVIS IMPORTANT AUX OFFRANTS

CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES à LA SÉCURITÉ

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP10 "Exigences relatives à la sécurité" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences relatives à la sécurité".

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX OFFRANTS (IP)

- IP01 Introduction
- IP02 Code de conduite et attestations, documentation connexe
- IP03 Demandes de renseignements
- IP04 Autorité contractante / Représentant du ministère
- IP05 Quantité
- IP06 Obligation de TPSGC
- IP07 Visite des lieux
- IP08 Révision des offres
- IP09 Période de validité des offres
- IP10 Exigences relatives à la sécurité
- IP11 Sites Web

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX OFFRANTS (IG)

- IG01 Code de conduite et attestations
- IG02 L'offre
- IG03 Identité ou capacité civile de l'offrant
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG07 Livraison des offres
- IG08 Révision des offres
- IG09 Rejet d'une offre
- IG10 Coûts relatifs aux offres
- IG11 Numéro d'entreprise - approvisionnement
- IG12 Respect des lois applicables
- IG13 Approbation des matériaux de remplacement
- IG14 Évaluation du rendement
- IG15 Conflit d'intérêts / Avantage indu

PARTICULARITÉS DE L'OFFRE COMMANDES (POC)

POC01 Généralités

POC02 Période de l'offre commandes

POC03 Limite des dépenses pour les commandes subséquentes

POC04 Procédures applicables aux commandes subséquentes

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 Exigences en matières de sécurité pour les entrepreneurs Canadiens

DOCUMENTS DU CONTRAT SUBSÉQUENT**APPENDICE 1 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DE L'OFFRANT.****APPENDICE 2 - ÉNONCÉ DES TRAVAUX****APPENDICE 3 - FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX****APPENDICE 4 - CRITERES OBLIGATOIRES****APPENDICE 5 - RAPPORTS PÉRIODIQUE****APPENDICE 6 - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES A LA SÉCURITÉ (LVERS)****INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX OFFRANTS (IPO)****IP01 INTRODUCTION**

1. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) invite les entreprises en construction à soumettre des propositions pour des offres à commandes. Les entrepreneurs sélectionnés devront exécuter des travaux selon les besoins.
2. TPSGC à l'intention d'autoriser au plus trois (3) offres à commandes, chacune pour une durée de [3] années . La valeur totale en dollars de toutes les offres à commandes est estimée à \$5,600,000.00 (Taxes comprise). Les différentes commandes subséquentes pourront atteindre un maximum de \$60,000.00 chacune (Taxes comprise). Les offrants doivent noter que rien ne garantit que l'on passera des commandes pour l'intégralité ou quelconque montant des offres à commandes; NDN attribuera les commandes subséquentes uniquement lorsque des travaux particuliers seront assurer en vertu des offres à commandes seront nécessaires. Veuillez consulter la section PO04, PROCÉDURES APPLICABLES AUX COMMANDES SUBSÉQUENTES.
3. Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

IP02 CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS - DOCUMENTATION CONNEXE

En présentant une offre, l'offrant atteste que lui et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions générales aux offrants IG01. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

- 1) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins [5] jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux offrants, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3) Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure sur l'offre - Page 1. Le défaut de se conformer cette exigence pourrait avoir pour conséquence que l'offre soit déclarée non recevable.

IP04 AUTORITÉ CONTRACTANTE / REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

- 1) L'autorité contractante pour cette Demande d'offre à commandes est:

Elaine Anderson
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Attribution des marchés immobiliers
401-1230 rue Government
Victoria (C-B), V8W 3X4
Téléphone : (250)363-3298; Courriel: elaine.anderson@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la mise en place de l'offre à commandes, de l'administration et des aspects contractuels de chaque commande subséquente.

- 2) Un Représentant du Ministère sera nommé à chaque émission d'une commande subséquente. Le Représentant du Ministère est chargé de toutes des questions relatives à l'aspect technique des besoins.

IP05 QUANTITÉ

La quantité des travaux et la dépense estimative précisés dans la DOC ne sont qu'une approximation des besoins, exprimée de bonne foi. La présentation d'une offre par l'offrant ne constitue pas un engagement du Canada. Le Canada peut passer une ou plusieurs commandes subséquentes dans le cadre d'une offre à commandes.

IP06 OBLIGATION DE TPSGC

Une Demande d'offre à commandes n'engage pas TPSGC à autoriser l'utilisation d'une offre à commandes, ni payer les frais engagés dans le dépôt des offres ou dans la réalisation des études

nécessaires leur préparation, ni non plus exécuter des travaux ou établir des contrats à ce titre. TPSGC se réserve le droit de rejeter ou d'autoriser l'utilisation de toute proposition en totalité ou en partie, avec ou sans autre discussion ou négociation. Le Canada se réserve le droit d'annuler ou de modifier la Demande d'offre à commandes à n'importe quel moment.

IP07 VISITE DES LIEUX

En raison de la grande région géographique et de quelques régions isolées, une visite des lieux n'est pas nécessaire. L'entrepreneur est conseillé de se familiariser avec les emplacements des divers sites pour qu'il sache les distances à parcourir. Aucune indemnité ne sera attribuée au temps de déplacement sauf pour Aldergrove et Matsqui susmentionnés.

IP08 RÉVISION DES OFFRES

Une offre peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément «Instructions générales aux offrants». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (250)363-3344.

IP09 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES OFFRES

- 1) L'offre ne peut être retirée pour une période de [120] jours suivant la date de clôture de l'invitation.
- 2) Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des demandes d'offres commandes. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les offrants auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 3) Si la prorogation mentionnée l'alinéa 1) de l'IP09 est acceptée par écrit par tous les offrants qui ont présenté une offre, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des demandes d'offres à commandes et les processus d'approbation.
- 4) Si la prorogation mentionnée l'alinéa 1) de l'IP09 n'est pas acceptée par écrit par tous les offrants qui ont présenté une offre, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des demandes d'offres à commandes de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler la demande d'offre à commande.
- 5) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG09 «Rejet d'une offre».

IP10 COTE DE SÉCURITÉ

- 1) L'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra l'offre irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à l'offre.

-
- 2) Les membres du personnel de l'offrant retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. **Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux.** Il sera de la responsabilité de l'offrant retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long de la durée de l'offre à commande. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité de l'offrant retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité.
- 3) Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le document " Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires sur le site WEB Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels

IP11 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Contrats Canada (Achats et ventes) <https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue>

Sanctions économiques canadiennes <Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Certificat d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357)

<Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf>

Guide des CCUA_

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction

Http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml

TPSGC, Services de sécurité industrielle

<Http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

<Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html>

TPSGC, Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/229.pdf>

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-125105/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-125105

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35401

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX OFFRANTS

IG01 CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS - OFFRE

1. Les offrants doivent se conformer au Code de conduite pour l'approvisionnement. En plus de se conformer au Code de conduite pour l'approvisionnement, les offrants doivent a) répondre aux demandes d'offres à commandes (DOC) de façon honnête, juste et exhaustive, b) rendre compte avec précision de leur capacité à satisfaire aux exigences énoncées dans la DOC, les offres à commandes et tous contrats subséquents, c) présenter des offres et conclure des contrats uniquement s'ils sont en mesure de satisfaire à toutes les obligations du contrat.

2. En outre, les offrants reconnaissent que, pour assurer l'équité, l'ouverture et la transparence du processus d'approvisionnement, la commission de certaines actions ou infractions les rendra inadmissibles à l'émission d'une offre à commandes et à l'attribution d'un contrat. Le Canada déclarera une offre non recevable s'il constate que les renseignements exigés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées ci-après sont faux, à quelque égard que ce soit. S'il est déterminé, après l'émission d'une offre à commandes, que l'offrant a fait une fausse déclaration, le Canada aura le droit de mettre de côté l'offre à commande et de résilier pour manquement tous contrats subséquents. L'offrant devra agir avec diligence et maintenir à jour l'information exigée par les présentes. L'offrant et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la durée de l'offre à commandes découlant de cette DOC ainsi que de tous contrats subséquents à l'offre à commandes.

3. Aux fins du présent article quiconque, incluant mais sans s'y limiter les organisations, personnes morales, sociétés, compagnies, sociétés de personnes, entreprises, associations de personnes, sociétés mères, filiales qu'elles soient en propriété exclusive ou non, individus et administrateurs, sont des affiliés à l'offrant si :

- a. l'offrant ou l'affilié contrôle directement ou indirectement l'autre ou a le pouvoir de le faire, ou
- b. un tiers a le pouvoir de contrôler le soumissionnaire et l'affilié.

Les indices de contrôle comprennent, sans s'y limiter, une gestion ou une propriété interdépendante, l'identité 'intérêts des membres d'une famille, le partage d'installations et d'équipement, l'utilisation conjointe d'employés ou une entité créée suite aux actions ou aux condamnations précisées dans le présent article dont la gestion, la propriété ou les employés principaux sont les mêmes ou similaires, selon le cas.

4. Les offrants qui sont incorporés, incluant ceux déposant une offre à titre de coentreprise, doivent fournir avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. Les offrants déposant une offre à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux déposant une offre dans le cadre de coentreprise, doivent fournir avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci le nom du propriétaire. Les offrants déposant une offre à titre de sociétés, de sociétés de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un offrant de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5. L'offrant doit diligemment tenir à jour la liste de noms en informant le Canada par écrit de tout changement survenant au cours de la période de validité de l'offre de même qu' au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande d'offres à commandes. Il doit également, lorsque la demande lui en est faite, fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants.

6. En présentant une offre, l'offrant atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra vérifier tous les renseignements fournis par l'offrant, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers.

7. En présentant une offre, l'offrant atteste que ni lui ni ses affiliés n'ont versé ni accepté de verser, directement ou indirectement, et qu'ils ne verseront pas, directement ou indirectement, des honoraires conditionnels à un particulier pour la sollicitation, la négociation ou l'obtention d'une offre à commandes ainsi que de tous contrats subséquents à l'offre à commandes, si le paiement de ces honoraires obligerait cette personne à faire une déclaration en application de l'article 5 de la Loi sur le lobbying.

8. En présentant une offre, l'offrant atteste qu'aucune personne déclarée coupable de l'une des infractions ci-après énoncées sous a) ou b) ne recevra un avantage en vertu d'un contrat découlant de cette demande d'offres à commandes. De plus, l'offrant atteste qu'à l'exception des infractions pour lesquelles ils ont obtenu un pardon ou une suspension de casier, ou pour lesquelles leurs droits ont été rétablis par le gouverneur en conseil, ni lui ni ses affiliés n'ont jamais été reconnus coupables d'une infraction visée par l'une des dispositions suivantes :

a. l'alinéa 80(1)d) (Fausse inscription, faux certificat ou faux rapport), le paragraphe 80(2) (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) ou l'article 154.01 (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) de la Loi sur la gestion des finances publiques, ou

b. l'article 121 (Fraudes envers le gouvernement et Entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale), l'article 124 (Achat ou vente d'une charge), l'article 380 (Fraude) pour fraude commise au détriment de Sa Majesté ou l'article 418 (Vente d'approvisionnements défectueux à Sa Majesté), du Code criminel du Canada, ou

c. l'article 462.31 (Recyclage des produits de la criminalité) ou les articles 467.11 à 467.13 (Participation aux activités d'une organisation criminelle) du Code criminel du Canada, ou

d. l'article 45 (Complot, accord ou arrangement entre concurrents), l'article 46 (Directives étrangères), l'article 47 (Truquage des offres), l'article 49 (Accords bancaires fixant les intérêts, etc.), l'article 52 (Indications fausses ou trompeuses), l'article 53 (Documentation trompeuse) de la Loi sur la, ou

e. l'article 239 (Déclarations fausses ou trompeuses) de la Loi de limpt sur le revenu, ou

f. l'article 327 (Déclarations fausses ou trompeuses) de la Loi sur la taxe d'accise, ou

g. l'article 3 (Corruption d'un agent public étranger) de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers, ou

h. l'article 5 (Trafic de substances), l'article 6 (Importation et exportation), ou l'article 7 (Production de substances) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

9. Dans les cas où un pardon ou une suspension de casier a été obtenu, ou pour lesquels des droits ont été rétablis par le gouverneur en conseil, l'offrant doit fournir avec son offre ou le plus tôt possible

après le dépôt de celle-ci une copie des documents officiels le confirmant. Si cette documentation n'a pas été fournie par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de se conformer, l'offre sera déclarée non recevable.

10. Les offrants reconnaissent que le Canada pourrait, à l'extérieur du cadre du présent processus de demande d'offres à commandes, conclure un contrat avec un fournisseur ayant été reconnu coupable de l'une des infractions énumérées sous c) à h) du paragraphe ci-avant, ou affilié avec une entité reconnu coupable en vertu de l'une des infractions énumérées sous c) à h) du paragraphe ci-avant, lorsqu'ainsi requis de le faire en vertu d'une obligation légale ou judiciaire ou lorsque le Canada l'estime nécessaire dans l'intérêt public pour des raisons incluant, mais sans s'y limiter:

- le contrat ne peut être exécuté que par une seule personne
- urgence;
- sécurité nationale;
- santé ou sécurité;
- préjudice économique.

Le Canada se réserve le droit d'imposer des conditions ou des mesures supplémentaires afin d'assurer l'intégrité du processus d'approvisionnement

IG02 L'OFFRE

1) L'offre doit :

- a) soumise tel qu'indiqué aux instructions de la DOC ;
- b) doit être remplie correctement à tous égards;
- c) être signée par un représentant dûment autorisé par l'offrant; et
- d) être accompagnée de tout autre document précisé ailleurs dans les documents DOC où il est stipulé que ledit document doit accompagner l'offre.

2) Toute modification aux sections pré-dactylographiées ou pré-imprimées du Formulaire de proposition de prix ou toute condition ou restriction ajoutée l'offre constituera une cause directe de rejet. Les modifications, corrections, changements ou ratures apportés des énoncés ou des chiffres entrés sur le formulaire de proposition de prix par l'offrant doivent être paraphés par la ou les personnes qui signent l'offre. Les initiales doivent être des paraphes originaux. Les modifications, corrections, changements ou ratures non paraphés seront considérés comme nuls et sans effet.

3) **Les offres envoyées par télécopieur ne sont pas acceptables**, à moins d'indication contraire aux documents DOC.

IG03 IDENTITÉ OU CAPACITÉ CIVILE DE L'OFFRANT

Pour confirmer le pouvoir des signataires et de manière à déterminer la capacité civile en vertu de laquelle il entend conclure un marché, l'offrant qui exerce ses activités commerciales sous un nom autre

que son nom personnel doit, avant l'attribution d'une commande, fournir, à la demande du Canada, une preuve satisfaisante de

- a) ce pouvoir de signature;
- b) la capacité civile en vertu de laquelle il exerce ses activités commerciales.

Il peut s'agir, comme preuve du pouvoir de signature, d'une copie certifiée conforme d'une résolution nommant le ou les signataires autorisés signer la présente offre au nom de la compagnie constituée en personne morale ou de la société de personnes et, comme preuve de la capacité civile, d'une copie des documents d'incorporation ou de l'enregistrement d'un nom commercial d'un propriétaire unique, d'une raison sociale (appellation commerciale) ou de la constitution d'une société.

IG04 TAXES APPLICABLES

« Taxes applicables » signifie la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH), et toute taxe provinciale payable par le Canada selon la loi, tel que la taxe de vente du Québec (TVQ) à compter du 1er avril 2013.

IG05 FRAIS D'IMMOBILISATION

Les frais de permis de constructions (s'il y a lieu) seront applicable aux commandes subséquentes. Les offrants ne doivent pas inclure, dans le montant de leur offre, les sommes correspondantes à des droits spéciaux d'aménagement ou de réaménagement municipaux qu'une administration municipale peut exiger comme condition préalable à l'établissement des permis de construire.

IG06 LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Nonobstant toute liste de sous-traitants que l'offrant peut être tenu de déposer dans le cadre de l'offre, l'offrant devra, dans le délai de quarante-huit (48) heures suivant la réception d'un avis écrit à ce sujet, soumettre les noms des sous-traitants et des fournisseurs pour la ou les parties des travaux énumérées dans ledit avis. Le non respect de ces exigences donnera lieu au rejet de la l'offre.

IG07 LIVRAISON DES OFFRES

- 1) Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre comme suit :
 Page couverture du dossier d'appel d'offres
Appendice 1 :LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DE L'OFFRANT.
Appendice 3 : Formulaire de proposition de prix
Appendice 4 : Criteres Obligatoires
- 2) Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.
 - (a) utiliser du papier de 216 mm x 279 mm (8,5 po x 11 po);
 - (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes;
- 3) Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'appendice 3 - Formulaire de proposition de prix. Le montant total de taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a

lieu L'enveloppe d'offre doit être adressée et présentée au bureau désigné sur la page frontispice « Demande d'offre a commandes » pour la réception des offres. Elle doit parvenir à ce bureau au plus tard à la date et à l'heure indiquées pour la clôture des offres. Avant de présenter son offre, l'offrant doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe d'offre :

- a) numéro de l'invitation;
- b) le nom de l'offrant;
- c) l'adresse de retour; et
- d) l'heure et la date de clôture.

L'offre doit être en dollars canadiens. La protection de fluctuation du taux de change n'est pas offerte. Toute demande de protection de fluctuation du taux de change ne sera pas considérée.

- 4) La livraison correcte des offres dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive de l'offrant.

IG08 RÉVISION DES OFFRES

- 1) Une offre présentée conformément aux présentes instructions peut être révisée par lettre ou par télécopie, pourvu que la révision soit reçue au bureau désigné pour la remise des offres au plus tard à la date et à l'heure limites de clôture des offres. Le document doit porter l'en-tête de lettre ou la signature identifiant l'offrant.
- 2) Une modification une offre comportant des prix unitaires doit clairement identifier la(les) modification(s) au(x) prix unitaire(s) et préciser au(x)quel(s) des prix unitaires la(les) modification(s) s'applique(nt).

IG09 REJET D'UNE OFFRE

1. Le Canada n'est tenue d'accepter aucune offre, même la plus basse.
2. Sans limiter la portée générale de l'alinéa 1. de l'IG09, le Canada peut rejeter une offre dans l'un ou l'autre des cas suivants :
 - a. les privilèges permettant au l'offrant de présenter des offres ont été suspendus ou sont en voie de le devenir;
 - b. les privilèges permettant à tout employé ou sous-traitant visé dans l'offre de présenter des offres sont soumis à une suspension ou sont en voie de le devenir, ce qui rendrait l'employé ou le sous-traitant inadmissible à faire une offre pour les travaux ou pour à la partie des travaux que le sous-traitant ou l'employé doit exécuter;
 - c. l'offrant déclare faillite ou ne peut, pour quelque motif que ce soit, exercer ses activités pour une période prolongée;
 - d. des preuves de fraude, de corruption ou de fausse déclaration ou des preuves confirmant l'incapacité de respecter des lois protégeant les personnes contre toute forme de

discrimination ont été déposées, à la satisfaction du Canada, à l'égard de l'offrant, de l'un quelconque de ses employés ou d'un sous-traitant proposé dans l'offre;

e. des preuves à la satisfaction du Canada que, compte tenu de son comportement antérieur, l'offrant, un sous-traitant ou une personne désignée pour exécuter les travaux ne convient pas ou s'est comporté de façon inappropriée;

f. dans le cadre de transactions actuelles ou antérieures avec le gouvernement du Canada :

i. le Canada a exercé ou est en voie d'exercer le recours contractuel lui permettant de retirer les travaux à l'offrant, à un sous-traitant ou à un employé visé dans l'offre; ou

ii. Le Canada détermine que le rendement de l'offrant dans le cadre d'autres marchés est suffisamment médiocre pour qu'on le considère incapable de répondre au besoin faisant l'objet de la demande d'offre.

3 Dans l'évaluation du rendement de l'offrant dans le cadre d'autres contrats conformément au sous-alinéa 2. f. i. & ii. de l'IG09, le Canada peut tenir compte, notamment, des questions suivantes :

- a. la qualité de l'exécution des travaux de l'offrant;
- b. les délais dans lesquels les travaux ont été achevés;
- c. la gestion générale des travaux de l'entrepreneur et son incidence sur le niveau d'effort exigé de la part du Ministère et de ses représentants.
- d. l'intégralité et l'efficacité du programme de sécurité de l'entrepreneur lors de l'exécution des travaux.

4. Sans limiter la portée générale des alinéas 1. 2. et 3. de l'IG09, le Canada peut rejeter toute offre selon une évaluation défavorable des éléments suivants :

- a. le caractère suffisant du prix soumis pour permettre de réaliser les travaux, dans le cas des offrants proposant des prix unitaires, quant à savoir si chaque prix tient fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique;
- b. la capacité du l'offrant à assurer la structure de gestion, le personnel compétent, l'expérience et l'équipement nécessaires pour exécuter les travaux avec compétence dans le cadre du contrat;
- c. le rendement de l'offrant dans le cadre d'autres contrats.

5. Dans les cas où une offre devrait être rejetée conformément au alinéas 1., 2., 3. ou 4. de l'IG09, pour des motifs distincts de ceux exposés au sous-alinéa 2.f. de l'IG09, l'autorité contractante le fera savoir à l'offrant et lui donnera un délai de dix (10) jours pour faire valoir son point de vue, avant de rendre une décision définitive sur le rejet de l'offre.

6. Le Canada peut ignorer les vices de forme et les irrégularités mineures contenues dans les offres qu'il reçoit s'il détermine que les différences entre l'offre et les exigences énoncées dans les documents de demande d'offre peuvent être corrigées ou ignorées sans qu'un préjudice ne soit causé aux autres offrants.

IG10 COÛTS RELATIFS AUX OFFRES

Aucun paiement ne sera versé pour des coûts encourus pour la préparation et la présentation d'une offre en réponse à la demande d'une DOC . L'offrant sera seul responsable des frais engagés dans la préparation et la présentation d'une offre, ainsi que des frais engagés par lui pour l'évaluation de son offre.

IG11 NUMÉRO D'ENTREPRISE - APPROVISIONNEMENT

1. Les offrants doivent avoir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant de se voir attribuer un contrat. Pour obtenir un NEA, les offrants peuvent s'inscrire au service Données d'inscription des fournisseurs, sur le site [Web Contrats Canada](#). Pour s'inscrire autrement que par Internet, les offrants peuvent communiquer avec l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

IG12 RESPECT DES LOIS APPLICABLES

- 1) En présentant une offre, l'offrant atteste qu'il à la capacité juridique de conclure un contrat et qu'il a en sa possession toutes les licences valides, permis, inscription, attestation, déclarations, dépôt, ou autres autorisations requises pour satisfaire à toutes les lois et tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux qui s'appliquent à la présentation de l'offre et l'établissement d'un contrat subséquent portant sur l'exécution des travaux.
- 2) Aux fins de vérification des exigences mentionnées l'alinéa 1) de l'IG12, l'offrant doit, sur demande, fournir une copie de chaque licence, permis, inscription, attestation, déclaration, dépôt ou autre autorisation valides indiquée dans la demande, tout en respectant le délai établi pour la présentation de ces documents.
- 3) Le non respect des exigences exprimées à l'alinéa 2) de l'IG12 donnera lieu au rejet de l'offre.

IG13 APPROBATION DES MATÉRIAUX DE REMPLACEMENT

Dans les cas où l'on précise des matériaux en fonction d'une appellation ou d'une marque de commerce ou du nom du fabricant ou du fournisseur, l'offre doit être basée sur l'utilisation des matériaux désignés. Pendant la période d'invitation, on pourra considérer des matériaux de remplacement à la condition que l'agent des contrats reçoive par écrit des données techniques complètes au moins dix (10) jours avant la date fixée pour la clôture des offres. Si on approuve des matériaux de remplacement pour les besoins de l'offre, on publiera un addenda aux documents d'offres.

IG14 ÉVALUATION DU RENDEMENT

- 1) Les offrants doivent noter que le Canada évaluera le rendement de l'offrant pendant la réalisation des travaux et au moment de leur achèvement. Cette évaluation portera sur la qualité de

l'exécution des travaux, les délais d'exécution, la gestion de projet, la gestion du contrat et la gestion de la santé et sécurité. Si le rendement de l'offrant est jugé insatisfaisant, les privilèges lui permettant de présenter des offres dans le cadre de travaux ultérieurs pourront être suspendus indéfiniment.

IG15 CONFLIT D'INTÉRÊTS / AVANTAGE INDU

- 1) Afin de protéger l'intégrité du processus d'approvisionnement, les offrants sont avisés que le Canada peut rejeter une offre dans les circonstances suivantes :
 - a) l'offrant, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, participé d'une manière ou d'une autre la préparation de la DOC; ou est en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.
 - b) le Canada juge que l'offrant, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, eu accès des renseignements relatifs la DOC qui n'étaient pas la disposition des autres offrants et que cela donne ou semble donner à l'offrant un avantage indu.
- 2) Le Canada ne considère pas, qu'en soi, l'expérience acquise par un offrant qui fournit ou a fourni les biens et services décrits dans la DOC (ou des biens et services semblables) représente un avantage indu en faveur de l'offrant ou crée un conflit d'intérêts. Cet offrant demeure cependant assujéti aux critères énoncés plus hauts.
- 3) Dans le cas où le Canada l'intention de rejeter une offre conformément au présent article, l'autorité contractante prévendra l'offrant et lui donnera la possibilité de faire valoir son point de vue, avant de prendre une décision définitive. Les offrants ayant un doute par rapport une situation particulière devraient contacter l'autorité contractante avant la date de clôture de la DOC. En déposant une offre l'offrant déclare qu'il n'est pas en conflit d'intérêts et qu'il ne bénéficie d'aucun avantage indu. L'offrant reconnaît que le Canada est seul habilité à établir s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage indu ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage indu.

PARTICULARITÉS DE L'OFFRE COMMANDES (PO)

POC01 GÉNÉRALITÉS

1. L'entrepreneur reconnaît qu'une offre commandes n'est pas un contrat et que l'émission d'une offre commandes et d'une autorisation de passer une commande subséquente n'oblige ni n'engage le Canada acheter les travaux énumérés dans l'offre à commandes ou à établir un contrat cet effet.
2. L'entrepreneur propose de fournir et de livrer au Canada les travaux décrits dans l'offre à commandes selon les prix établis dans l'offre à commandes lorsque l'autorité contractante pourrait demander les travaux conformément aux conditions du paragraphe 3 ci-après.
3. L'entrepreneur comprend et convient :

-
- (a) qu'une commande subséquente une offre à commandes ne constituera un contrat que pour les services qui ont été commandés, pourvu que la commande soit faite conformément aux dispositions de l'offre à commandes;
 - (b) que la responsabilité du Canada est limitée à celle qui découle des commandes subséquentes à l'offre à commandes passées pendant la période précisée dans l'offre à commandes;
 - (c) que le Canada a le droit d'acheter les services précisés dans l'offre à commandes au moyen de tout autre contrat, offre à commandes ou méthode d'approvisionnement;
 - (d) que l'offre à commandes ne peut être cédée ou transférée en tout ou en partie;
 - (e) que l'offre à commandes peut être mise de côté par le Canada en tout temps.

POC02 PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDES

La période au cours de laquelle on pourra passer des commandes subséquentes dans le cadre de l'offre à commandes sera le 30 septembre 2016.

POC03 LIMITE DES DÉPENSES POUR LES COMMANDES SUBSÉQUENTES

L'offre à commandes sera établie avec une limite maximale de dépenses de \$60,000.00 (taxes applicables comprises) pour chacune des commandes subséquentes.

POC04 PROCÉDURES APPLICABLES AUX COMMANDES SUBSÉQUENTES

1. Les travaux seront commandés comme suit:

- a) Le Représentant du Ministère déterminera l'étendue des travaux à fournir. Pour chaque commande subséquente, on prendra en considération les entrepreneurs selon un système automatisé de répartition. Ce système fera un suivi de toutes les commandes subséquentes attribuées à chaque entrepreneur et tiendra jour un cumul de la valeur monétaire des contrats attribués. Le système établira, pour chaque entrepreneur, un pourcentage de répartition idéale du travail, fondé sur les éléments suivants : 50% du travail confié à l'entrepreneur classé premier; 30% pour l'entrepreneur classé deuxième; 20% pour le troisième.

L'entrepreneur qui aura obtenu le moins de travail par rapport à son pourcentage de répartition idéale établi en relation avec les autres entrepreneurs sera retenu pour la commande suivante.

- b) Pour chaque commande subséquente on fournira l'énoncé des travaux et l'entrepreneur présentera une proposition au Représentant du Ministère conformément aux tarifs unitaires fixes établis dans l'offre à commandes. La proposition de l'entrepreneur comprendra l'ensemble des travaux tel que spécifier incluant l'immobilisation, les sous-traitants, les matériaux, la main d'oeuvre l'outillage, frais d'administration et de

supervision tel que tel que proposé dans la DOC incluant le(s) permi(s) de construction selon les normes et règlements.

2. L'entrepreneur sera autorisé par écrit exécuter les travaux par l'autorité contractante qui établira une commande subséquente l'offre à commandes en utilisant le formulaire 942..
3. On doit discuter avec le Représentant du Ministère de tous les changements qu'on propose d'apporter à l'étendue des travaux; toutefois, ces changements ne pourront être autorisés qu'au moyen d'un modificatif établi par l'autorité contractante.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES ENTREPRENEURS CANADIENS

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent **TOUS** détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE DOIVENT PAS** être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe 6
 - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

DOCUMENTS DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1) Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commande.
- (a) La commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- (b) Conditions générales et clauses:
- | | | | |
|-----|---|--------|---------------|
| CG1 | Dispositions générales | R2810D | (2013-04-25); |
| CG2 | Administration du contrat | R2820D | (2012-07-16); |
| CG3 | Exécution et contrôle des travaux | R2830D | (2010-01-11); |
| CG4 | Mesures de protection | R2840D | (2008-05-12); |
| CG5 | Modalités de paiement | R2550D | (2010-01-11); |
| CG6 | Retards et modifications des travaux | R2860D | (2013-04-25); |
| CG7 | Défaut, suspension ou résiliation du contrat | R2870D | (2008-05-12); |
| CG8 | Règlement des différends | R2884D | (2008-05-12) |
| CG9 | Assurances | R2590D | (2011-05-16); |
| | Justes salaires et heures de travail - Conditions de travail | R2940D | (2012-07-16); |
| | Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous ; | | |
| | CG6.4.1 | R2950D | (2007-05-25); |
| | Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction | | |
| | Conditions supplémentaires | | |
- (c) Toute modification aux documents de l'offre à commandes qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web deTPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>
- 3) Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible [au site Web:http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml](http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml).
- 4) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de proposition de prix présenté.

APPENDICE 2 - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

REQUIREMENT: Request for Regional Individual Standing Offer to provide all labour, material, tools, equipment, supervision and transportation required for various electrical services, installation and maintenance to be performed by qualified electricians and indentured apprentices of BC as and when requested by Base Construction Engineering Officer, CFB Esquimalt or his authorized representative in accordance with the specifications herein.

Work will utilize inside and outside electrical trades. Scope of work anticipated requires a MANDATORY "A" contractor's license. Projects will be located in the lower Vancouver Island areas, Aldergrove and Matsqui areas. This indicates but is not limited to:

(Area 01) Esquimalt:	Dockyard, Naden, Work Point Barracks
(Area 02) Metchosin:	Albert Head, Rocky Point
(Area 03) Colwood:	Belmont Park
(Area 04) Saanich:	Heals Range, Patricia Bay, Vanalman
(Area 05) Victoria:	Bay Street Armoury
(Area 06) Malahat 1 Aldergrove and Matsqui, BC	

Site Visit: Because of the large geographical area and some isolated areas covered, a site visit will not be required. The Contractor is advised, however, to familiarize himself with the locations of the various sites so that he is aware of the distances involved. No allowance will be made for travel time except for Aldergrove and Matsqui as specified herein. .

Only qualified electricians and indentured apprentices are to be provided for projects. DND and/or PWGSC reserve the right to require proof of journeyman status or statement of qualifications from any person performing work under this standing offer. **NO SUBCONTRACTING OF THE PRICIPAL TRADE UNDER THIS AGREEMENT SHALL BE PERMITTED** without the express written permission of the Contracting Authority (PWGSC). Permission to subcontract the principal work shall only be considered under exceptional circumstances on a case by case basis. The Offeror shall not be authorized to subcontract to any contractor holding any part of the same Standing Offer.

SECTION 01005 - GENERAL INSTRUCTIONS

1. Workmanship

.1 All work shall be done by qualified tradespeople or an indentured apprentice under the direct supervision of a qualified tradesperson.

.2 The work site shall be left in a neat and clean condition each night.

2. Contractor's Access to and Use of Site

.1 Use of the site limited to the work areas indicated for work and storage.

.2 Access directly to and from the site as indicated, via the Dockyard Main Gate, subject to:

a. Traffic regulations established by DND. Via main gate at all locations.

b. Security regulations established by DND.

.3 All contractors, sub-contractors, and supplier employees will be required to obtain passes or identification (ID) cards from the Base Identification Unit located at the main Dockyard gate based on the following:

a. Persons requiring access not exceeding three (3) days duration: Obtain a daily pass each time of access and hand in to Commissionaire at the end of the day.

.1 Time duration to obtain: 15 minutes.

b. Persons requiring access not exceeding two (2) weeks duration: Obtain a temporary identification card from the Identification Unit.

.1 Time duration to obtain: 30 minutes.

c. Persons requiring access for a period exceeding two (2) weeks: Applications to be completed by individuals and submitted through the Contractor to the Contract Co-ordinator. Allow one (1) week processing time. Contractor/employee will be contacted to arrange time for photographic session and signature.

.1 Time duration: 30 minutes per person.

d. Upon award of the contract, the Contractor shall provide a typewritten list to the Contract Co-ordinator of all employees, sub-contractors, and employees and supplies requiring access to the contract work area. The list shall be updated promptly as changes of employees are made.

e. All identification cards are to be returned to Commissionaires upon termination of employment, completion of work, or expiry of card.

f. The Base Security Officer may request interviews with employees and retains the right to deny access to the Base to persons on the basis of security risk.

.4 Do not unreasonably encumber site with materials or equipment.

.5 Move products or equipment which interfere with operations of Contract Co-ordinator, other Contractors, or building occupant as directed by Engineer.

.6 Use of DND facility is not permitted unless approved in writing by the Contract Co-ordinator.

.7 Park vehicles where directed by the Contract Co-ordinator.

3. Reporting to Engineer

.1 The Contractor prior to commencement of any site work shall report the schedule of work to the Contract Co-ordinator, Building 575, Dockyard.

.2 Calls from the Contract Co-ordinator shall be answered by the Contractor within two (2) hours.

4. Safety Requirements

.1 Observe and enforce construction safety measures required by Canadian Construction Safety Code, Provincial Government, Workers' Compensation Board, and municipal statutes and authorities.

a. The Contractor must ensure compliance on his part and on the part of all his sub-contractors with the standards of part II, Canada Labour Code and the Occupational Health and Safety Regulations, as well as compliance with the Workers' Compensation Act and any regulations thereunder the said Act having to do with the prevention of accidents, the prevention of diseases, and the provision of safe working conditions including proper safety equipment, lighting, and ventilation. In the event of conflict between the Workers' Compensation Act and regulations, and the Canada Labour Code, Part II, and Occupational Health and Safety Regulations, the most stringent provision applies.

5. Schedule of Work

.1 Work on buildings will commence within twenty-four (24) hours of notification by the Contract Co-ordinator and shall be completed not later than seven (7) working days after commencement of work unless otherwise specified by requisition.

6. Control and Procedures

.1 The following will be adhered to throughout the duration of this contract:

a. The Contractor on award of the contract will be advised by the Contract Co-ordinator those who are authorized to request service under this contract.

b. When service is required, the Contract Co-ordinator will advise the Contractor a site visit will be made to determine the extent of work required.

c. Prior to commencing work, the Contractor or his authorized representative will report to the Contract Co-ordinator and will be responsible to pick up keys.

d. Inspections shall be carried out during and at the end of all jobs. Deficiencies noted will be made good immediately after notification by the Contract Co-ordinator.

e. The Contractor shall prepare and forward one (1) original and copy of the invoice for each requisition. As-built drawings and a copy of the electrical permit will accompany each invoice. Invoices will be processed only when as-built and electrical permits have been delivered to BCEO Contracts. Invoices will be addressed as below:

ATTENTION: INVOICE SECTION

BCEO Contracts

Building 575, Room 228

CFB Esquimalt - Dockyard

PO Box 17000, Stn Forces

Victoria, BC V9A 7N2

7. Setting Out of Work

.1 Assume full responsibility for and execute complete layout of work to locations.

8. Alterations, Repairs to Existing Building

.1 Execute work with least possible interference or disturbance to occupants, public and normal use of premises. Arrange with Contract Co-ordinator to facilitate execution of work.

.2 Where security has been reduced by work of contract, provide temporary means to maintain security. Obtain approval of measures by Contract Co-ordinator.

.3 Provide barriers and/or warning to protect public and occupants in accordance with safety requirements.

9. Power and Water Supply

.1 DND can provide, free of charge, temporary electric power for construction purposes.

.2 Contract Co-ordinator will determine delivery points and quantitative limits. Contract Co-ordinator's written permission is required before any connection is made. Connect to existing power supply in accordance with Canadian Electrical Code.

.3 Provide at no cost to DND all equipment and temporary lines to bring these services to project site.

.4 Supply of temporary services by DND is subject to DND requirements and may be discontinued by DND site representative at any time without notice.

10. Material and Equipment

.1 Use new material and equipment unless otherwise specified.

.2 Provide material and equipment of specified design and quality, performing to published ratings and for which replacement parts are readily available.

.3 Use products of one manufacturer for material and equipment of same type or classification unless otherwise specified.

11. Clean Up

.1 The Contractor shall clean and tidy up daily. All debris and the like shall be removed from the site at completion of each day's work. On completion of the job, the site shall be left clean and tidy to the complete satisfaction of the Contract Co-ordinator.

.2 On completion of the work in each area, remove all surplus materials, tools and equipment and leave the site in a clean and tidy condition to the complete satisfaction of the Contract Co-ordinator.

.3 The Contract Co-ordinator or his representative will direct disposal of all surplus material and equipment.

SECTION 01546 - FIRE SAFETY REQUIREMENTS

1. Fire Safety Plan

.1 Contractors and their personnel will be familiar with this section and its requirements.

2. Reporting Fires

.1 Know the location of nearest fire alarm box and telephone, including the emergency phone number.

.2 Report immediately all fire incidents to the Fire department as follows:

a. Activate nearest fire alarm box or

b. Telephone 911 on Base.

.3 Person activating fire alarm box shall remain at the box to direct Fire Department to scene of fire.

.4 When reporting a fire by telephone, give location of fire, name or number of building and be prepared to verify the location.

3. Interior and Exterior Fire Protection and Alarm Systems

.1 Fire protection and alarm systems shall not be:

a. Obstructed.

b. Shut-off.

c. Left inactive at the end of a working day or shift without notification and authorization from the Fire Chief or his representative.

4. Fire Extinguisher

.1 The Contractor shall supply a fire extinguisher to protect, in an emergency, the work in progress and the Contractor's physical plant on site.

5. Blockage of Roadways

.1 The Fire chief shall be advised of any work that would impede fire apparatus response. This includes violation of minimum overhead clearance, as prescribed by the Fire Chief, erecting of barricades and the digging of trenches.

6. Smoking Precautions

.1 Although smoking is not permitted in hazardous areas, or in buildings, care must still be exercised in the use of smoking materials in non-restricted areas.

7. Rubbish and Waste Materials

.1 Rubbish and waste materials are to be kept to a minimum.

.2 The burning of rubbish is prohibited unless approved by the Fire Chief.

.3 Removal:

a. All rubbish shall be removed from the worksite at the end of the work day or shift as directed.

8. Questions and/or Clarification

.1 Any questions or clarification on Fire Safety in addition to the above requirements shall be directed to and cleared through the Fire Chief.

9. Fire Inspections

.1 The Base/Station Fire Chief shall be allowed unrestricted access to the worksite.

.2 The Contractor shall co-operate with the Fire Chief during routine inspections of the work site.

.3 The Contractor shall immediately remedy all unsafe fire situations observed by the Fire Chief.

SECTION 16010 - ELECTRICAL - GENERAL REQUIREMENTS

1. General

.1 This Section covers items common to Sections of Division 16. This Section supplements Requirements of Division 1.

2. Codes and Standards

.1 Do complete installation in accordance with CSA C22.1 Latest Edition, except where specified otherwise.

.2 Abbreviations for electrical terms: to CSA Z85-1983.

3. Care, Operation and Start-Up.

.1 Instruct Contract Co-ordinator in the operation , care and maintenance of equipment.

4. Voltage Ratings

.1 Operating Voltages: to CAN3-C235-83.

.2 Motors, electrical heating, control and distribution devices and equipment to operate satisfactorily at 60 Hz within normal operating limits established by above standard. Equipment to operate in extreme operating conditions established in above standard without damage to equipment.

5. Permits, Fees and Inspection

.1 Submit to BC Safety Engineering Service Division Electrical Safety Branch necessary number of drawings and specifications for examination and approval prior to commencement of work.

.2 Apply for Permits and pay associated fees.

.3 Contract Co-ordinator will provide Contract drawings and specifications required by BC Safety Engineering Safety Branch Division Electrical Safety Branch at no cost.

.4 Notify Contract Co-ordinator of changes required by BC Safety Engineering Service Division Electrical Safety Branch prior to making changes.

.5 Furnish Certificates of Acceptance from BC Safety Engineering Service Division Electrical Safety Branch on completion of work to Contract Co-ordinator.

6. Materials and Equipment

.1 Provide materials and equipment in accordance with Section 01600 - Material and Equipment.

.2 Equipment and material to be CSA certified. Where there is no alternative to supplying equipment which is not CSA certified, obtain special approval from Electrical Inspection Department.

.3 Factory assemble control panels and component assemblies.

7. Electrical Motors, Equipment and Controls

.1 Control wiring and conduit is specified in division 16 except for conduit, wiring and connections below 50 V which area related to control systems specified in Division 15 and shown on Mechanical drawings.

8. Finishes

.1 Shop finish metal enclosure surfaces by application of rust resistant primer inside and outside, and at least two coats of finish enamel.

a. Paint outdoor electrical equipment "electrical green" finish to EEMAC Y1-1-1955.

b. Paint indoor switchgear and distribution enclosures light grey to EEMAC 2Y-1-1958.

.2 Clean and touch up surfaces of shop-painted equipment scratched or marred during shipment or installation, to match original paint.

.3 Clean and prime exposed non-galvanized hangars, racks and fastenings to prevent rusting.

9. Equipment Identification

.1 Identify electrical equipment with nameplates as follows:

.2 Nameplates:

a. Lamicoïd 3 mm thick plastic engraving sheet, black face, white core, mechanically attached with self-tapping screws.

Nameplate Sizes

Size 1	10x50 mm	1 line	3 mm high letters
Size 2	12x70 mm	1 line	5 mm high letters
Size 3	12x70 mm	2 lines	3 mm high letters
Size 4	20x90 mm	1 line	8 mm high letters
Size 5	20x90 mm	2 lines	5 mm high letters
Size 6	25x100 mm	1 line	12 mm high letters
Size 7	15x100 mm	2 lines	6 mm high letters

.3 Wording on nameplates to be approved by Engineer prior to manufacture.

.4 Allow for average of twenty-five (25) letters per nameplate.

.5 Identification to be in English.

.6 Nameplates for terminal cabinets and junction boxes to indicate system and/or voltage characteristics.

.7 Disconnects, starters and contractors: indicate equipment being controlled by voltage.

.8 Terminal cabinets and pull boxes: indicate system and voltage.

.9 Transformers; indicate capacity, primary and secondary voltages.

10. Wiring Identification

.1 Identify wiring with permanent indelible identifying markings, either numbered or coloured plastic tapes, on both ends of phase conductors of feeders and branch circuit wiring.

.2 Maintain phase sequence and colour coding throughout.

.3 Colour code: to CSA C22.1 Latest Edition.

.4 Use colour coded wires in communication cables, matched throughout system.

11. Wiring Terminations

.1 Lugs, terminals, screws used for termination of wiring to be suitable for either copper or aluminum conductors.

12. Manufacturers CSA Labels

.1 Visible and legible after equipment is installed.

13. Warning Signs

.1 As specified and to meet requirements of Electrical Inspection Department and Contract Co-ordinator.

.2 Decal signs, minimum size 175 x 250 mm.

14. Location of Outlets

- .1 Locate outlets in accordance with Section 01005 - General Instructions.
- .2 Do not install outlets back-to-back in wall; allow minimum 150 mm horizontal clearance between boxes.
- .3 Change location of outlets at no extra cost or credit, providing distance does not exceed 3000 mm, and information is given before installation.
- .4 Locate light switches on latch side of doors. Locate disconnect devices in mechanical and elevator machine rooms on latch side of floor.

15. Mounting Heights

- .1 Mounting height of equipment is from finished floor to centreline of equipemtn unless specified or indicated otherwise.
- .2 If mounting height of equipment is not specified or indicated, verify before proceeding with installation.
- .3 Install electrical equipment at following heights unless indicated otherwise.
 - a. Local switches: 1400 mm.
 - b. Wall receptacles:
 - .1 General: 300 mm.
 - .2 Above top of continuous baseboard heater: 200 mm.
 - .3 Above top of counters or backsplashes: 200 mm.
 - c. Panelboards: as required by code or as indicated.
 - d. Telephone and interphone outlets: 300 mm.
 - e. Wall mounted telephone and interphone outlets: 1500 mm.
 - f. Fire alarm stations: 1350 mm.
 - g. Fire alarm bells: 2100 mm.
 - h. Television outlets: 300 mm.
 - i. Wall mounted speakers: 2100 mm.
 - j. Clocks: 2100 mm.
 - k. Door bell pushbuttons: 1500 mm.

16. Conduit and Cable Installation

- .1 Install conduit and sleeves prior to pouring of concrete. Sleeves through concrete: sized for free passage of conduit and protruding 50 mm.
- .2 If plastic sleeves are used in fire rated walls or floors, remove before conduit installation.
- .3 Install cables, conduits and fittings to be embedded or plastered over, neatly and close to building structure so furring can be kept to a minimum.

17. Filed Quality Control

- .1 Conduit and pay for following tests:
 - a. Power distribution system including phasing, voltage, grounding and load balancing.
 - b. Circuits originating from branch distribution panels.
 - c. Lighting and its control.
 - d. Motors, heaters and associated control equipment including sequenced operation of systems where applicable.

e. Systems: fire alarm system, communications, as required.

.2 Furnish manufacturer's certificate or letter confirming that entire installation as it pertains to each system has been installed to manufacturer's instructions.

.3 Insulation resistance testing.

a. Megger circuits, feeders and equipment up to 350 V with a 500 V instrument.

b. Megger 350-600 V circuits, feeders and equipment with a 1000 V instrument.

c. Check resistance to ground before energizing.

d. Carry out tests in presence of Contract Co-ordinator.

e. Provide instruments, meters, equipment and personnel required to conduct tests during and at conclusion of project.

f. Submit test results for Contract Co-ordinator's review.

18. Co-ordination of Protection Devices

.1 Ensure circuit protective devices such as overcurrent trips, relays and fuses are installed to required values and settings.

19. Lockout Policy

.1 Ensure all employees adhere to Base Construction Engineering Operating Procedures "Lockout Policy" available on request from BCEO Engineer.

20. Confined Space

.1 Ensure all employees adhere to Confined Space BCEO Standing Operating Procedure available on request from BCEO Engineer and WCB Regulations.

21. Dig Permits

.1 BCEO Dig Permits are required before any excavation is started.

SECTION 16111 - CONDUITS, CONDUIT FASTENINGS, & CONDUIT FITTINGS

General

1. Location of Conduits

Drawings do not indicate all conduit runs. Those indicated are in diagrammatic form only.

Products

1. Conduits

Rigid hot dipped galvanized steel threaded conduit.

Epoxy coated conduit: with zinc coating and corrosion resistant epoxy finish inside and outside.

Electrical metallic tubing (EMT): with steel couplings.

Rigid PVC conduit.

Flexible steel conduit and liquid-tight flexible metal conduit.

2. Conduit Fastenings

One hole steel straps to secure surface conduits 50 mm and steel straps for conduits larger than 50 mm.

Beam clamps to secure conduits to exposed steel work.

Channel type supports for two or more conduits at 2M o.c.
6 mm dia. threaded rods to support suspended channels.

3. Conduit Fittings

Fittings: manufactured for use with conduit specified. Coating: same as conduit.

Factory "ells" where 90o bends are required for 1" and larger conduits.

Steel connectors and couplings for EMT. Set-screws are acceptable.

4. Fish Cord

Polypropylene.

Installation

1. Install conduits to conserve headroom in exposed locations and cause minimum interference in spaces through which they pass.

Conceal conduits except in unfinished areas.

Use rigid hot dipped galvanized steel threaded conduit where specified.

Use electrical metallic tubing (EMT) except where noted.

Use rigid PVC conduit underground.

Use flexible metal conduit for connection to motors in dry areas and for work in moveable metal partitions.

Use liquid-tight flexible metal conduit for connection to motors or vibrating equipment in damp, wet, or corrosive locations.

Use explosion-proof flexible connection for connection to explosion-proof motors.

Install conduit sealing fittings in hazardous areas. Fill with compound.

Bend conduit cold. Replace conduit if kinked or flattened more than 1/10th of its original diameter.

Mechanically bend steel conduit over 3/4" dia.

Field threads on rigid conduit must be of sufficient length to draw conduits up tight.

Install fish cord in empty conduits.

Run two 1" spare conduits up to ceiling space, and two 1" spare conduits down to ceiling space for each flush panel. Terminate these conduits in 6" x 6" x 4" junction boxes in ceiling space or in case of an exposed concrete slab, terminate each conduit in surface-type box.

Where conduits become blocked, remove and replace blocked section. Do not use liquids to clean out conduits.

Dry conduits out before installing wire.

Surface Conduits

Run parallel or perpendicular to building lines.

Locate conduits behind infrared or gas-fired heaters in 1.5M clearance.

Run conduits in flanged portion of structural steel.

Group conduits wherever possible on surface channels.

Do not pass conduits through structural members except as indicated.

Do not locate conduits less than 75 mm parallel to steam or hot water lines, with minimum 25 mm at crossovers.

Concealed Conduits

Do not install horizontal runs in masonry walls.

Do not install conduits in terrazzo or concrete toppings.

Conduits in Cast-in-Place Concrete

Locate to suit reinforcing steel. Install in centre one-third of slab.

Protect conduits from damage where they stub out of concrete.

Install sleeves where conduits pass through slab or wall.

Where conduits pass through waterproof membrane, provide oversized sleeve before membrane is installed. Use cold mastic between sleeve and conduit.

Do not place conduits in slabs in which slab thickness is less than four (4) times conduit diameter.

Encase conduits completely in concrete with minimum 25 mm concrete cover.

Organize conduits in slab to minimize crossovers.

Conduits in Cast-in-Place Slabs on Grade

Run conduits 1" or larger below slab and encased in 75 mm concrete envelope. Provide 50 mm of sand over concrete envelope below floor slab.

Concrete Underground

Slope conduits to provide drainage.

SECTION 16122 - WIRES AND CABLES 0 - 1000 V

General

1. Product Data

Submit product data in accordance with Section 01340 - Shop Drawings, Product Data, Samples and Mockups.

Products

1. Building Wires

Conductors: stranded for 8 AWG and larger. Minimum size: 12 AWG.

Copper conductors: size as indicated with 600 V insulation of chemically cross-linked thermosetting polyethylene material rated RW90 for use on 120/208 and lower voltage systems and 1000 V insulation for use on higher voltage systems.

2. Teck Cable

Conductors: copper, size as indicated.

Insulation: Chemically cross-linked thermosetting polyethylene rated type RW90 1000 V.

Inner jacket: polyvinyl chloride material.

Armour: interlocking galvanized steel.

Overall Covering: thermoplastic polyvinyl chloride material.

Fastenings:

One hold straps to secure surface cables 50 mm and smaller. Two hole steel straps for cables larger than 50 mm;

Channel type supports for two or more cables at 2000 mm centres;

6 mm dia. threaded rods to support suspended channels.

Connectors: watertight approved for TECK cable.

Execution

1. Installation of Building Wires

Copper conductors only shall be used.

Drops to lighting fixtures may use Type AC90 armoured cable provided that the maximum length does not exceed 1500 mm.

T90 insulation shall be used for installation in lighting fixtures.

Mechanical set-screw connectors and all-weather electrical tape shall be used for joints in conductors sized #8 AWG and larger; vibration proof expanding spring type wire connectors may be used for #10 AWG and smaller wire.

All wiring shall be colour codes.

Lighting circuits shall be separated from appliance and receptacle branch circuits.

SECTION 16132 - OUTLET BOXES, CONDUIT BOXES, AND FITTINGS

General References

1. CSA C22.1 - 2002 Canadian Electrical Code, Part 1.

Products

1. Outlet and Conduit Boxes

Size boxes in accordance with CSA C22.1.

4" square or larger outlet boxes as required for special devices.

Gang boxes where wiring devices are grouped.

Blank cover plates for boxes without wiring devices.

347 V outlet boxes for 347 V switching devices.

Combination boxes with barriers where outlets for more than one system are grouped.

2. Sheet Steel Outlet Boxes

Electro-galvanized steel single- and multi-gang flush device boxes for flush installation, minimum size 3" x 2" x 1½" square outlet boxes when more than one conduit enters one side with extension and plaster rings as required.

4" square or octagonal outlet boxes for lighting fixture outlets.

4" square outlet boxes with extension and plaster rings for flush mounting devices in finished plaster or tile walls.

3. Masonry Boxes

Electro-galvanized steel masonry single- and multi-gang boxes for devices flush mounted in exposed block walls.

4. Concrete Boxes

Electro-galvanized sheet steel concrete type boxes for flush mount in concrete with matching extension and plaster rings as required.

5. Floor Boxes

Concrete-tight electro-galvanized sheet steel floor boxes with adjustable finishing rings to suit floor finish with brass faceplate. Device mounting plate to accommodate short- or long-ear duplex receptacles. Minimum depth: 28 mm for receptacles; 73 mm for communication equipment. Adjustable watertight concrete-tight cast floor boxes with openings drilled and tapped for ½" and ¾" conduit. Minimum size: 73 mm deep.

6. Conduit Boxes

Cast FS boxes with factory threaded hubs and mounting feet for surface wiring of switches and receptacles.

7. Outlet Boxes for Non-metallic Sheathed Cable

Electro-galvanized, sectional, screw ganging steel boxes, minimum size 3" x 2" x 2½" with two double clamps to take non-metallic sheathed cables.

8. Fittings

Bushing and connectors with nylon insulated throats.

Knock-out fillers to prevent entry of debris.

Conduit outlet bodies for conduit up to 1¼" and pull boxes for larger conduits.

Double locknuts and insulated bushings on sheet metal boxes.

Execution

1. Installation

Support boxes independently of connecting conduits.

Fill boxes with paper, sponges, or foam, or similar approved material to prevent entry of debris during construction. Remove upon completion of work.

For flush installations, mount outlets flush with finished wall using plaster rings to permit wall finish to come within 6 mm of opening.

Provide correct size of openings in boxes for conduit, mineral insulated and armoured cable connections.

Reducing washers are not allowed.

SECTION 16141 - WIRING DEVICES

General

1. Shop Drawings and Product Data

Provide shop drawings and product data as requested and in accordance with Section 01340.

Products

1. Switches

15A, 120V, single pole three way or four way switches.

Manually operated general purpose a/c switches with the following features:

Terminal holes approved for No. 10 AWG wire;

Silver alloy contacts;

Urea or melamine mounding for parts subject to carbon tracking;

Suitable for back and side wiring;

Ivory toggle.

Toggle operated fully rated for tungsten filament and fluorescent lamps, and up to 80% of rated capacity of motor loads.

Switches of one manufacturer throughout project.

Acceptable materials: to CMB #16141.

2. Receptacles

Duplex receptacles, CSA type 5-15 R, 125V, 15A, U-ground, with following features:

Ivory urea moulded housing;

Suitable for No. 10 AWG for back and side wiring;

Break-off links for use as split receptacles;

8 back wired entrances, 4 side wiring screws;

Triple wipe contacts and riveted grounding contacts.

Single receptacles, CSA type 5-15 R, 125V, 12A, U-ground, with following features:

Ivory urea moulded housing;

Suitable for No. 10 AWG for back and side wiring;

4 back wired entrances, 2 side wiring screws.

Other receptacles with ampacity and voltage as indicated.

Receptacles of one manufacturer throughout project.

Acceptable materials: to CMB #16141.

3. Special Wiring Devices

Special wiring devices:

Clock hanger outlets, 15A, 125V, 3-wire, grounding type, suitable for No. 10 AWG for installation in flush outlet box.

Use ground fault receptacles or receptacles protected by ground fault breaker.

Pilot lights as indicated with neon type 0.04W, 125V lamp and red plastic jewel flush type.

4. Cover Plates

Cover plates for wiring devices.

Cover plates from one manufacturer throughout project.

Sheet steel utility box cover for wiring devices installed in surface-mounted outlet box.

Stainless steel 1 mm thick cover plates for wiring devices mounted in flush-mounted outlet box.

Cast cover plates for wiring devices mounted in surface-mounted FS type conduit boxes.

Weatherproof double lift spring-loaded cast aluminum cover plates complete with gaskets for duplex receptacles as indicated.

Weatherproof spring-loaded cast aluminum cover plates complete with gaskets for single receptacles or switches.

Execution

1. Installation

Switches:

Install single throw switches with handle in "UP" position when switch closed;

Install switches in gang type outlet box when more than one switch is required in one location;

Mount toggle switches at height specified in Section 16010, Electrical - General Requirements, or as indicated.

Receptacles:

Install receptacles in gang type outlet box when more than one receptacle is required in one location; Mount receptacles at height specified in Section 16010, Electrical - General Requirements, or as indicated;

Where split receptacle has one portion switched, mount vertically and switch upper portion.

Cover Plates:

Protect stainless steel cover plate finish with paper or plastic film until painting and other work is finished; Install suitable common cover where wiring devices are grouped.

Do not use cover plates meant for flush outlet on surface-mounted boxes.

SECTION 16191 - FASTENINGS AND SUPPORTS

General

1. Related Work

Fastenings and supports: Section 01600.

Product

1. Support Channels

U-shape, size 41 x 41 mm, 2.5 mm thick, surface-mounted or suspended.

Execution

1. Installation

Secure equipment to hollow or solid masonry, tile, and plaster surfaces with lead anchors.

Secure equipment to poured concrete with expandable inserts.

Secure surface-mounted equipment with twist clip fasteners to inverted T-bar ceilings. Ensure that T-bars are adequately supported to carry weight of equipment specified before installation.

Support equipment, conduit, or cables using clips, spring-loaded bolts, cable clamps designed as accessories to basic channel members.

Fasten exposed conduit or cables to building construction or support system using straps:

One-hole steel straps to secure surface conduits and cables 50 mm and smaller;

Two-hole steel straps for conduits and cables larger than 50 mm;

Beam clamps to secure conduit to exposed steel work.

Suspended support systems:

Support individual cable or conduit runs with 6 mm dia. threaded rods and spring clips;

Support two or more cables or conduits on channels supported by 6 mm dia. threaded rod hangers where direct fastening to building construction is impractical.

For surface mounting of two or more conduits, use channels at 2 M o.c. spacing.

Provide metal brackets, frames, hangers, clamps, and related types of support structures where indicated or as required to support conduit and cable runs.

Ensure adequate support for raceways and cables dropped vertically to equipment where there is no wall support.

Do not use wire lashing or perforated strap to support or secure raceways and cables.
Do not use supports or equipment installed for other trades for conduit or cable support except with permission of other trades and approval of Contract Co-ordinator.
Install fastenings and supports as required for each type of equipment, cables, and conduits, and in accordance with manufacturer's installation recommendations.

SECTION 16519 - EXIT LIGHTS

General

1. Product Data

Submit product data in accordance with Section 01340 - Shop Drawings, Product Data, Samples, and Mockups.

Products

1. Exit Lights

Housing: extruded aluminum frame satin aluminum finish.

Face and back plates: extruded aluminum faceplate with red LED illuminated letters.

Letters: 150 mm high x 19 mm wide, red on extruded aluminum faceplate, reading EXIT.

Exit light fixtures must be capable of accepting only #RLB-C or #RLB-D lamps.

Execution

1. Installation

Install exit lights as indicated, in accordance with latest edition of National Building Code of Canada.

Connect fixtures to exit light circuits as indicated.

SECTION 16536 - UNIT EQUIPMENT FOR EMERGENCY LIGHTING

General

1. Product Data

Submit product data in accordance with Section 01340 - Shop Drawings, Product Data, Samples, and Mockups.

Data to indicate system components, mounting method, source of power, and special attachments.

2. Warranty

For batteries, the twelve (12) month warranty period prescribed in sub-section GC 32.1 of General Conditions, is extended to one hundred twenty (120) months with a no-charge replacement during the first lustrum and a pro-rate charge on the second lustrum.

Products

1. Equipment

Supply voltage: 120V, a/c.

Output voltage: 12V, d/c.

Operating time: 30 minutes.

Battery: sealed, maintenance free.

Charger: solid state, multi-rate, voltage/current regulated, inverse temperature compensated, short circuit protected.

Solid state transfer.

Low voltage disconnect: solid state, modular, operates at 80% battery output voltage.

Signal lights: solid state, life expectancy 100,000 hours minimum, for "AC Power On" and "High Charge".

Lamp heads: integral on unit, 360o horizontal and 180o vertical adjustment. Lamp type: tungsten-halogen, 12W, glare free.

Cabinet: suitable for direct or shelf-mounting to wall and complete with knockouts for conduit.

Removable or hinged front panel for easy access to batteries.

Auxiliary equipment:

battery disconnect device;

a/c input and d/c output terminal blocks inside cabinet;

Cord and single twist-lock plug connection for a/c.

Execution

1. Installation

Install unit equipment and remove mounted fixtures as indicated.

Direct heads as indicated.

Connect exit lights to unit equipment as indicated.

SECTION 16721 - FIRE ALARM SYSTEMS

General

1. References

CAN/ULC-S524 M86 installation of Fire Alarm Systems.

ULC-S525-1978 Audible Signal Appliances, Fire Alarm.

CAN/ULC-S527-M87 Control Units, Fire Alarm.

ULC-S528-1978 Manually Actuated Signalling Boxes, Fire Alarm.

CAN/ULC-S529-M87 Smoke Detectors, Fire Alarm.

ULC-S530-1978 Heat Actuated Fire Detectors, Fire Alarm.

CAN/ULC-S531-M87 Smoke Alarms.

CAN-ULC-S536-M86 Inspection and Testing of Fire Alarm Systems.

CAN/ULC-S537-M86 Verification of Fire Alarm Systems.

DFC No. 310(M)-1979 Computer Systems.

DFC No. 410(M)-1979 Fire Alarm Systems.

NBC 1995 National Building Code of Canada.

2. Description of System

System includes:

Control panel to carry out fire alarm and protection functions including receiving alarm signals, initiating general alarm, supervising system continuously, actuating zone annunciators, and initiating trouble signals and subsequent alarm features;

Trouble signal devices;

Power supply facilities;
Manual alarm stations;
Automatic alarm initiating devices;
Audible signal devices;
End-of-line devices;
Annunciators;
Visual alarm signal devices;
Ancillary devices.

3. Requirements of Regulatory Agencies
To Canadian Forces Fire Marshal approval.

4. Shop Drawings
Submit shop drawings in accordance with Section 01340 - Shop Drawings, Product Data, Samples, and Mockups.
Include:
layout of equipment;
zoning; and
complete wiring diagram including schematics of modules.

5. Operation and Maintenance Data
Provide operation and maintenance data for Fire Alarm System for incorporation into Manual specified in Section 01730 - Operation and Maintenance Manual.

Include:
operation and maintenance instructions for complete fire alarm system to permit effective operation and maintenance;

technical data - illustrated parts lists with parts catalogue numbers;
copy of approved shop drawings.

6. Maintenance Materials
Provide maintenance materials in accordance with Section 01731 - Maintenance Materials, Special Tools, and Spare Parts.

Include:
six (6) spare glass rods for manual pull box stations.

7. Maintenance
Provide one year's free maintenance with two inspections by manufacturer during year. Inspection tests to conform to ULC-S536. Submit inspection report to Contract Co-ordinator.

8. Training
Arrange and pay for on-site lectures and demonstrations by fire alarm equipment manufacturer to train operational personnel in use and maintenance of fire alarm system.

Products

1. Materials

Equipment and devices: ULC listed and labelled, and supplied by single manufacturer.

Power supply: to CAN.ULC-S524.

Audible signal devices: to ULC-S525.

Control unit: to CAN/ULC-S527.

Manual fire alarm stations: to ULC-S528.

Thermal detectors: to ULC-S530.

Smoke detectors: to CAN/ULC-S529.

Smoke alarm: to CAN/ULC-S531.

2. System Operation

Single stage operation. Operation of any alarm initiating device to:

cause audible signal devices to sound throughout building;

transmit signals to Base Firehall via MSC300 Telephone Modem;

cause zone of alarm device to be indicated on control panel;

cause air conditioning and ventilating fans to shut down to function so as to provide required control of smoke movement;

cause fire doors and smoke control doors if normally held open to close automatically; and

override trouble signal.

Capability to program smoke detector status change confirmation on any or all zones in accordance with CAN/ULC-S527, Appendix C.

3. Control Panels

Alarm received with trouble and alarm indications.

Spare zones: compatible with smoke detectors and open circuit devices.

Space for future modules.

Latching-type supervisory receiver circuits. Discrete indication for both off-normal and trouble.

Components:

Non-coded alarm receiver panel with trouble and alarm indications.

Audible signal control panel with control circuits complete with terminals for wiring and plug-in modules for signals up to 2.0A load with trouble indication.

Common control and power units:

Control panel containing following indications and controls:

"Power on" LED (green) to monitor primary source of power to system;

"Power trouble" indication;

"Ground trouble" indication.

"Remote annunciator trouble" indication

"System trouble" indication.

"System trouble" buzzer and silence switch c/w trouble resound feature.

System re-set switch.

"LED test" switch if applicable.

"Alarm silence" switch to silence signals manually. If new alarm occurs after signals have been silenced, signals to resound.

Bell disconnect switch to allow for silent testing of system.

Fan shutdown bypass switch with trouble indicator.

Master power supply panel to provide 24V d/c to system from 120V a/c, 60 Hz input.

Fire Department connections:

Fire Department relay with N/O alarm contacts and N/C trouble contacts.

Fire Department by-pass switch c/w indicator for trouble at panel. NOTE: Trouble signal must transmit when Fire Department by-pass switch is initiated.

Auxiliary relays: plug-in type, dust cover, supervised against unauthorized removal by common trouble circuit and c/w individual by-pass switch.

Contacts: 2.0A, 120V a/c, for functions such as release of door holders or initiation of fan shut- down.

Contact terminal size: capable of accepting 22-12 AWG wire.

4. Power Supply

120V, a/c, 60 Hz input, 24V d/c output from rectifier to operate alarm and signal circuits, with stand-by power of gell cell batteries minimum expected life of four (4) years, sized in accordance with NBC.

Manual Alarm Sections

Manual alarm stations: pull lever, glass rod, wall-mounted type, non-coded single pole normally open contact for single stage, bilingual signage.

6. Automatic Alarm Initiating Devices

Heat detectors, fixed temperature, non-restorable, rated 88oC per minute.

Thermal fire detectors, combination fixed temperature and rate of rise, non-restorable fixed temperature element, self-restoring rate of rise, fixed temperature 57oC, rate of rise 8.3oC per minute.

Smoke detector: ionization type.

Twist lock plug-in type with fixed base.

Wire-in base assembly with integral red alarm LED.

7. Audible Signal Devices

Bells: vibrating type, gongs of special alloy steel, 24V d/c, 250 mm, 98 db.

Horns: 114 db, weatherproof, mounting, 24V d/c.

8. End-of-Line Devices

End-of-line devices to control supervisory current in alarm circuits and signalling circuits, sized to ensure correct supervisory current for each circuit. Open, short, or ground fault in any circuit will alter supervisory current in that circuit, producing audible and visible alarm at main control panel.

9. Remove Annunciator Panels

LED type with designation cards to indicate zone.

LED's to annunciate alarm and trouble.

Wired in multiple with main control panel.

Supervised, including trouble signal for open circuit.

LED test button.

10. As-Built Diagram

Fire alarm system riser diagram: in glazed frame, min. size 600mm x 600mm.

Execution

1. Installation

Install systems in accordance with CAN/ULC-S524.

Install main control panel and connect to a/c power supply, d/c standby power.

Locate and install manual alarm stations and connect to alarm circuit wiring.

Locate and install detectors and connect to alarm circuit wiring. Do not mount detectors within 1M of air outlets. Maintain at least 600mm radius clear space on ceiling, below and around detectors. Locate duct type detectors in straight portions of ducts.

Connect alarm circuits to main control panel.

Locate and install bells and connect to signalling circuits.

Connect signalling circuits to main control panel.

Install end-of-line devices at end of alarm and signalling circuits.

Install remote annunciator panels and connect to annunciator circuit wiring.

Locate and install door releasing devices.

Locate and install remove relay units to control fan shut down.

Sprinkler system: wire alarm and supervisory switches and connect to control panel.

Connect fire suppression systems to control panel.

2. Field Quality Control

Perform tests in accordance with Section 16010 - Electrical General Requirements, and CAN/ULC-S537.

Fire alarm system:

Test each device and alarm circuit to ensure manual stations, thermal and smoke detectors, sprinkler system, Halon system, transit alarm to control panel, and actuate first stage alarm, general alarm, ancillary devices.

Check annunciator panels to ensure zones are shown correctly.

Simulate grounds and breaks on alarm and signalling circuits to ensure proper operation of trouble signals.

3. Active Alarm Systems

The responsibility for the operation of active fire alarm systems in Base buildings lies with the BCEO Electrical Fire Alarm Maintenance Section.

The policy for any group or individuals who plan to perform work on an active fire alarm system in a Base building is as follows:

The BCEO Electrical Fire Alarm Maintenance Section shall be informed of the building to be worked on and scope of work at least twenty-four (24) hours prior to commencing.

The BCEO Electrical Fire Alarm Maintenance Section shall at that time determine if their attendance will be required for building or zone deactivation and inform the group or individual of the requirement.

If a building is to have its fire alarm system deactivated, it is the responsibility of the group/individual working on the system to supply and post the required "Out of Service" notices.

If a zone is to be deactivated in a building, it is the responsibility of the group/individual working on that zone to ensure all break glass stations in that zone are marked unserviceable.

Immediately prior to any work commencing on a Base fire alarm system, the Base Firehall Watch Room shall be informed of the building, account number, and area to be affected by:

the BCEO Electrical Fire Alarm Maintenance Section if they deactivate the system;
the group/individual working on the system if they have received permission from the BCEO Electrical Fire Alarm Maintenance Section to work without assistance.

Upon completion of any work on a Base building fire alarm system, the group/individual performing the work shall contact the BCEO Electrical Fire Alarm Maintenance Section for testing and reactivation of system.

Immediately preceding reactivation of the fire alarm system, the BCEO Electrical Fire Alarm Maintenance Section shall inform the Base Firehall Watch Room of the reactivation.

Upon reactivation of a fire alarm system, the BCEO Electrical Fire Alarm Maintenance Section shall send a single test alarm to the Firehall Watch Room to ensure system readiness before leaving the building.

Upon completion of reactivation and testing, the group/individual that performed work on the fire alarm system shall remove all "Out of Service" signs.

SECTION 16811 - MOTOR STARTERS TO 600V

General

1. Shop Drawings and Product Data

Submit shop drawings and product data in accordance with Section 01730.

Indicate:

mounting method and dimensions;
starter size and type;
layout of identified internal and front panel components;
enclosure types;
wiring diagram for each type of starter;
interconnection diagrams.

2. Operation and maintenance data

Provide data for incorporation into maintenance manual specified in Sections 01730 and 16010.

Provide listed spare parts for each different size and type of starter:

2 contacts, stationary;
2 contacts, moveable;
1 contact, auxiliary;
1 control transformer;
1 operating coil;
2 fuses;
4 indicating lamps.

Products

1. Materials

Starters: EEMAC E14-1.

Half-size starters not acceptable.

2. Manual Motor Starters

Manual motor starters of size, type, rating, and enclosure type as indicated with components as follows: switching mechanism, quick make and break; overload heater(s), manual reset, trip indicating handle.

Accessories:

Toggle switch: heavy duty, labelled as indicated;
Indicating light: heavy duty, type and colour as indicated;
Locking tab to permit padlocking in "ON" or "OFF" position.

3. Full Voltage Magnetic Starters

Magnetic and combination magnetic starters of size, type, rating, and enclosure type as indicated with components as follows:\

Contactora solenoid operated, rapid action type;
Motor overload protective device in each phase, manually reset from outside enclosure;
Power and control terminals.

Wiring and schematic diagram inside starter enclosure in visible location.

Identify each wire and terminal for external connections, within starter, with permanent number marking identical to diagram.

Combination type starters to include circuit breaker with operating lever on outside of enclosure to control circuit breaker and provision for:

Locking in "OFF" position with up to three (3) padlocks;
Locking in "ON" position;
Independent locking of enclosure door;
Provision for preventing switching to "ON" position while enclosure door open.

Accessories:

Push button or selector switches: Heavy duty, labelled as indicated.
Indicating lights: heavy duty type and colour as indicated.
One N/O and one N/O spare auxiliary contacts unless otherwise indicated.

4. Control Transformer

Single phase, dry type, control transformer with primary voltages indicated and 120V secondary, complete with secondary fuse installed with starter as indicated.

Size control transformer for control circuit load plus 20% spare capacity.

5. Finishes

Apply finishes to enclosure in accordance with Section 16010.

6. Equipment Identification

Provide equipment identification in accordance with Section 16.

Manual starter designation label, white plate, black letters, size 1, engraved as indicated.

Magnetic starter designation label, white plate, black letters, size 1, engraved as indicated.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-125105/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw011

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-125105

File No. - N° du dossier

PWY-2-35401

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Execution

1. Installation

Install starters, connect power, and control as indicated.

Ensure correct fuses and overload devices elements installed.

2. Tests

Perform tests in accordance with Section 16010 and manufacturer's instructions.

Operate switches; contractors to verify correct functioning.

Perform starting and stopping sequences of contactors and relays.

Check that sequence controls, interlocking with other separate related starters, equipment, control devices, operate as indicated.

APPENDICE 3 - FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX

- .1 Chaque article précisé dans le barème de prix unitaires comprend les salaires, les frais de déplacement, les allocations, la surveillance, les responsabilités en tant qu'employeur, les assurances et l'utilisation d'outils, etc., les coûts indirects, les bénéfices et toute autre obligation financière.
- .2 Le matériel non précisé sera remboursé au coût net et sera appuyé par des factures auxquelles on ajoutera la marge bénéficiaire établie à la section 4 de la présente offre. «Coût net» désigne tout montant raisonnablement et dûment engagé par l'offrant pour les matériaux requis par les travaux, et comprend les frais d'emballage, de traitement et de livraison moins les escomptes accordés à l'offrant. La marge bénéficiaire de l'offrant pour le matériel précisé comprend les coûts indirects, les bénéfices et toutes autres dépenses
- .3 Les prix inscrits dans la section de la présente offre comprennent l'ensemble des taxes fédérales, provinciales et municipales.
 - .1 Toutefois, ils ne comprennent pas les montants relatifs à la taxe sur les produits et services (TPS) ni à la taxe de vente harmonisée (TVH). Les montants appropriés de TPS/TVH seront versés par Sa Majesté à l'offrant en plus des montants précisés dans le contrat. L'offrant devra verser la somme appropriée à l'Agence du revenu du Canada conformément aux lois en vigueur
 - .2 La somme versée par Sa Majesté pour l'équipement spécial de l'offrant qui n'est pas couvert par le barème de prix unitaires, mais qui est requis sur le lieu du travail, ne dépassera pas les coûts de location sur place ou les taux demandés par l'association locale de construction pour de tels équipements, selon le plus bas prix.
 - .3 Les taux horaires exigés dans l'offre et l'acceptation pour des types de services précis correspondront au coût total des travaux à exécuter, y compris, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit:
 - .1 main-d'œuvre, y compris la supervision, les indemnités et l'assurance de responsabilité civile;
 - .2 temps de déplacement;
 - .3 transport/dépenses d'automobile;
 - .4 outils;
 - .5 coûts indirects et le profit;
 - .6 tout frais accessoire autre que l'achat de matériel et de pièces de rechange lié à la main-d'œuvre

4. PRIX

L'offrant convient que les prix établis dans le tableau ci-dessous sont ceux mentionnés.

4.1 Barèmes de prix unitaires - Taux

BARÈME A) Années un et deux

Taux de rappel : Les taux de rappel fermes tout compris doivent être fondés uniquement sur les voyages aller-retour à partir des installations de l'entrepreneur aux lieux de travail précisés ci-dessous. Les pleins taux ne doivent être facturés qu'une seule fois par appel.

Les taux de rappel NE doivent PAS comprendre la main d'œuvre (voir le tableau ci-dessous). Si les taux de rappel ne s'appliquent pas, veuillez inscrire zéro (0).

Article	Taux de rappels fermes	Quantité estimative de voyages	Prix unitaire	Somme totale estimative
1	Matsqui et Aldergrove, (Colombie-Britannique)	6	\$	

TDE – Le temps de parcours estimatif (en minutes) est un parcours simple de la base du fournisseur au chantier susmentionné. _____

La base du fournisseur se situe au : _____

Article	Catégorie de main-d'œuvre, de matériaux ou d'installation	Unité	Heures estimatives/ quantité	Prix unitaire \$	Prix estimatif total \$
2	<p>Taux horaire, y compris le temps de parcours et les dépenses connexes.</p> <p>a) Pendant les heures normales : De 8 h à 16 h, du lundi au vendredi</p> <p>i) Compagnon électricien qualifié</p> <p>ii) apprenti lié par contrat</p> <p>b) Hors des heures normales: Du lundi au dimanche, y compris le samedi, le dimanche et les jours fériés, toute la journée.</p> <p>i) Compagnon électricien qualifié</p> <p>ii) apprenti lié par contrat</p>	<p>par heure</p> <p>par heure</p> <p>par heure</p> <p>par heure</p>	<p>15 500</p> <p>9 000</p> <p>300</p> <p>100</p>		

3	Majoration de l'entrepreneur pour le matériel non précisé, les pièces de rechange ainsi que les permis et certificats requis. (980 000 \$ + % de majoration =)	980 000 \$	_____%	\$
4	Location – Cintreuse hydraulique – coût en magasin + majoration indiquée (10 000 \$ + % de majoration =)	10 000 \$	_____%	\$
5	Location – Abatteur Greenlee - coût en magasin + majoration indiquée (10 000 \$ + % de majoration =)	10 000 \$	_____%	\$
Sous total A) : Montant total estimatif, 1^{ère} et 2^e année, taxes applicables en sus				

BARÈME B) Année trois

Taux de rappel : Les taux de rappel fermes tout compris doivent être fondés uniquement sur les voyages aller-retour à partir des installations de l'entrepreneur aux lieux de travail précisés ci-dessous. Les pleins taux ne doivent être facturés qu'une seule fois par appel.

Les taux de rappel NE doivent PAS comprendre la main d'œuvre (voir le tableau ci-dessous). Si les taux de rappel ne s'appliquent pas, veuillez inscrire zéro (0).

Article	Taux de rappels fermes	Quantité estimative de voyages	Prix unitaire	Somme totale estimative
1	Matsqui et Aldergrove, (Colombie-Britannique)	3	\$	

TDE – Le temps de parcours estimatif (en minutes) est un parcours simple de la base du fournisseur au chantier susmentionné. _____

La base du fournisseur se situe au : _____

Article	Catégorie de main-d'œuvre, de matériaux ou d'installation	Unité	Heures estimatives/ quantité	Prix unitaire \$	Prix estimatif total \$
2	<p>Taux horaire, y compris le temps de parcours et les dépenses connexes.</p> <p>a) Pendant les heures normales : De 8 h à 16 h, du lundi au vendredi</p> <p>i) Compagnon électricien qualifié</p> <p>ii) apprenti lié par contrat</p> <p>b) Hors des heures normales: Du lundi au dimanche, y compris le samedi, le dimanche et les jours fériés, toute la journée.</p> <p>i) Compagnon électricien qualifié</p> <p>ii) apprenti lié par contrat</p>	<p>par heure</p> <p>par heure</p> <p>par heure</p> <p>par heure</p>	<p>7 500</p> <p>4 500</p> <p>150</p> <p>50</p>		
3	<p>Majoration de l'entrepreneur pour le matériel non précisé, les pièces de rechange ainsi que les permis et certificats requis.</p> <p>(490 000 \$ + % de majoration =)</p>	490 000 \$		_____%	\$
4	<p>Location – Cintreuse hydraulique – coût en magasin + majoration indiquée</p> <p>(5 000 \$ + % de majoration =)</p>	5 000\$		_____%	\$
5	<p>Location – Abatteur Greenlee - coût en magasin + majoration indiquée</p> <p>(5 000 \$ + % de majoration =)</p>	5 000 \$		_____%	\$
Sous total B) : Montant total estimatif, 3 année, taxes applicables en sus					

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-125105/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwy011

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0103-125105

PWY-2-35401

Col. 1	Col. 2	Col. 3
Total partiel BARÈME A) Durée Années un et deux	Total partiel BARÈME B) Année3	Prix total évalué (col.1 + col.2 = col.3)
_____ \$	_____ \$	_____ \$ TPS/TVH en sus

Frais de déplacement et de subsistance – Repas et hébergement (exclusivement pour les travaux exécutés à Aldergrove et Matsqui)

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».

Site Web (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/tbm_113/menu-travel-voyage-fra.asp)

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet.

SIGNATURE:

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (écrire en caractères d'imprimerie)

Signature

Date

CONTACTS DU FOURNISSEUR : Les noms, titres et numéros de téléphone des membres du personnel permanent de l'offrant approuvés pour recevoir des demandes des utilisateurs désignés

NOM	TITRE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE.	COURRIEL

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-125105/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35401

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-125105

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-125105/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35401

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0103-125105

APPENDICE 4: EXIGENCES OBLIGATOIRES :

Je/nous certifions que nous avons au moins cinq (5) ans d'expérience à assurer des services électriques.

OUI

NON

Je/nous certifions que nous détenons un permis d'entrepreneur de catégorie A.

OUI

NON.

Une copie de ce permis doit être jointe à la soumission.

Les entrepreneurs doivent être autorisés à installer l'équipement fourni.

OUI

NON

L'installation des entrepreneurs doit être couverte par la garantie du fabricant.

OUI

NON

Le personnel doit être un électricien certifié de catégorie B auprès de la Colombie-Britannique.

OUI

NON

On pourrait demander d'avoir les certificats à une date ultérieure.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-125105/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw011

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-125105

File No. - N° du dossier

PWY-2-35401

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

APPENDICE 5 - RAPPORTS PÉRIODIQUE

Il faut présenter un rapport comme suit dans le cadre de la présente demande d'offre à commandes :

Retourner à :

Elaine Anderson	(250)363-3298	elaine.anderson@pwgsc-tpsgc.gc.ca
<i>Nom</i>	<i>Télec.</i>	<i>Courriel</i>

Travaux publics et services gouvernementaux Canada,
401-1230 rue Government
Victoria (C-B.) V8W 3X4

RAPPORT SUR LE VOLUME D'ACTIVITÉ

FOURNISSEUR : _____

RAPPORT POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE : _____

Description des travaux	N° de commande subséquente	FACTURE GLOBALE

RAPPORT «NÉANT»: Nous n'avons pas fait affaire avec le gouvernement fédéral pendant cette période
_____.

PRÉPARÉ PAR :

NOM : _____

SIGNATURE _____

TÉLÉPHONE : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-125105/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwy011

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-125105

File No. - N° du dossier

PWY-2-35401

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

APPENDICE 6 - SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)**LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine										2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction													
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance										3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant													
										Address - adresse													
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Electrical/ for CFB Esquimalt																							
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?										<input checked="" type="checkbox"/>		N o		Ye s									
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?										<input checked="" type="checkbox"/>		N o N o n		Ye s Ou i									
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis																							
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)										<input type="checkbox"/>		No Non		Ye s Oui									
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.												N o N o n		<input checked="" type="checkbox"/>		Ye s Ou i							
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?										<input checked="" type="checkbox"/>		N o N		Ye s									

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-125105/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-125105

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35401

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	o n	O u i
--	--------	-------------

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

Canada	NATO / OTAN	Foreign / Étranger
---------------	--------------------	---------------------------

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

No release restrictions	All NATO countries	No release restrictions
Not releasable		
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:

7. c) Level of information / Niveau d'information

PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED	PROTECTED A
PROTÉGÉ A	NATO NON CLASSIFIÉ	PROTÉGÉ A
PROTECTED B	NATO RESTRICTED	PROTECTED B
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION RESTREINTE	PROTÉGÉ B
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL	PROTECTED C
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL	PROTÉGÉ C
CONFIDENTIAL	NATO SECRET	CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL	NATO SECRET	CONFIDENTIEL
SECRET	COSMIC TOP SECRET	SECRET
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET	SECRET
TOP SECRET		TOP SECRET
TRÈS SECRET		TRÈS SECRET
TOP SECRET (SIGINT)		TOP SECRET (SIGINT)
TRÈS SECRET (SIGINT)		TRÈS SECRET (SIGINT)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
 If Yes, indicate the level of sensitivity:
 Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité:

	N o	Y e s
	N o n	O u i

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-125105/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw011

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-125105

File No. - N° du dossier

PWY-2-35401

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?														<input checked="" type="checkbox"/>	No	Yes	
															<input type="checkbox"/>	Non	Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?														<input checked="" type="checkbox"/>	No	Yes	
															<input type="checkbox"/>	Non	Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?														<input checked="" type="checkbox"/>	No	Yes	
															<input type="checkbox"/>	Non	Oui

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-125105/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-125105

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWY-2-35401

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Category
Catégorie
PROTECTED
PROTÉGÉ
CLASSIFIED CLASSIFIÉ

NATO
COMSEC

A

B

C

CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL

SECRET
TOP

SECRET

TRÈS SECRET
NATO

RESTRICTED

NATO
DIFFUSION

RESTREINTE
NATO

CONFIDENTIAL

NATO

CONFIDENTIEL

NATO

SECRET
COSMIC
TOP

SECRET

COSMIC

TRÈS SECRET

PROTECTED
PROTÉGÉ

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIEL

SECRET
TOP

SECRET

TRÈS

SECRET

A

B

C

Information /Assets

Renseignements / Biens

adfgasdf

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0103-125105/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw011

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0103-125105

File No. - N° du dossier

PWY-2-35401

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Production
IT Media /
Support TI
IT Link /
Lien électronique

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

**If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.**

No

Yes

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

No

Yes